

Ressources naturelles Canada

Stratégie ministérielle de développement durable 2017-2020



Octobre 2017

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Ressources naturelles Canada, 2017

No de cat. M2-16F-PDF
ISSN 2561-2549

Also available in English under the title:
Natural Resources Canada
2017-2020 Departmental Sustainable Development Strategy

Des exemplaires peuvent être obtenus sur le site Web de RNCan : <http://www.rncan.gc.ca/plans-rapports-rendement/202>

Table des matières

Sommaire	4
Section 1 : Contexte de la Stratégie ministérielle de développement durable	5
Section 2 : Le développement durable au sein de Ressources naturelles Canada	5
Section 3 : Les engagements de Ressources naturelles Canada	10
Énergie propre	10
Croissance propre	14
Terres et forêts gérées de façon durable.....	17
Un gouvernement à faible émission de carbone	20
Mesure relative aux changements climatiques	25
Infrastructure moderne et résiliente	30
Côtes et océans sains	32
Lacs et cours d'eau vierges	33
Collectivités sûres et en santé	36
Section 4 : Intégration du développement durable.....	39
Conclusion.....	40

Sommaire

Le gouvernement du Canada s'est engagé à favoriser une croissance propre dans l'avenir reposant sur les deux pierres angulaires que sont la prospérité économique et la protection de l'environnement. Au cœur de cette vision se trouve le développement durable, qui s'entend de la capacité à répondre aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Le plan du gouvernement en matière de développement durable trouve sa source dans la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD). La Stratégie établit les priorités du gouvernement, fixe les objectifs et les cibles en matière de développement durable, définit les mesures à prendre pour les atteindre ainsi que les indicateurs de rendement pour mesurer les résultats. À titre d'exemple, la SFDD 2016-2019 avait établi 13 objectifs à long terme pour favoriser une croissance propre, préserver des écosystèmes sains et construire des collectivités sûres, sécuritaires et durables.

Ressources naturelles Canada (RNCan) joue un rôle de premier plan dans ces efforts fédéraux en faisant la promotion du développement durable dans les secteurs de l'énergie, des ressources minérales, des métaux, et des forêts du Canada. Sa participation comprend la production de données géographiques, géologiques et d'autres données scientifiques essentielles afin d'appuyer la prise de décisions éclairées concernant ses ressources en milieux continental et extracôtier, et la gestion de ces milieux.

La présente Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) 2017-2020 définit la contribution de RNCan aux objectifs à long terme du gouvernement énoncés dans la SFDD en encourageant une intendance environnementale tout en s'assurant que les secteurs des ressources naturelles canadiens sont concurrentiels à l'échelle mondiale, que les Canadiens prennent des décisions éclairées et respectueuses de l'environnement en tant que consommateurs, et que les terres et les ressources naturelles du Canada sont judicieusement gérées pour renforcer la sécurité publique.

La SMDD offre également à RNCan la chance de démontrer sa contribution aux initiatives nationales et aux grands engagements internationaux, notamment le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, qui est dans les faits un plan pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) au Canada, stimuler l'innovation, favoriser l'adaptation aux changements climatiques et la création d'emplois de qualité partout au pays. La SMDD dépeint aussi le soutien du Ministère au ministre des Ressources naturelles afin qu'il puisse s'attaquer aux priorités établies par le Premier ministre. Dans ce contexte visant à faire avancer le développement durable par des mesures concrètes, le Ministère travaille en étroite collaboration avec des partenaires, tels que les provinces et les territoires, les peuples autochtones, les collectivités, l'industrie, le milieu universitaire et les organisations non gouvernementales (ONG).

Cette stratégie d'un horizon de trois ans sera mise à jour annuellement pour qu'elle soit le reflet des priorités et initiatives, nouvelles et émergentes, qui contribuent à améliorer la qualité de vie des Canadiens et à faire en sorte que le Canada soit l'un des pays les plus verts au monde.

Section 1 : Contexte de la Stratégie ministérielle de développement durable

La [Stratégie fédérale de développement durable 2016-2019](#) présente les objectifs et les cibles du gouvernement fédéral en matière de développement durable, tel que l'exige la [Loi fédérale sur le développement durable](#). Reconnaisant les objectifs de la Loi quant à la nécessité de prendre ses décisions en tenant compte des facteurs environnementaux, économiques et sociaux, et de rendre le processus décisionnel en matière d'environnement plus transparent en faisant en sorte qu'on soit tenu d'en rendre compte devant le Parlement, RNCan souscrit à l'atteinte des objectifs énoncés dans la SFDD en réalisant les activités décrites dans la présente SMDD.

Section 2 : Le développement durable au sein de Ressources naturelles Canada

Le développement durable des ressources naturelles du Canada, notamment ses réserves en énergie, ses ressources minérales, ses métaux et ses forêts, se situe au cœur du mandat de RNCan qui y parvient en mettant de l'avant une croissance propre pour ces secteurs. Le Ministère soutient les industries canadiennes des ressources naturelles pour s'assurer qu'elles demeurent une source d'emplois de qualité et de prospérité durable, tout en les aidant à adopter des procédés novateurs afin d'accroître leur compétitivité, d'améliorer leur rendement environnemental, de renforcer leurs relations avec les peuples autochtones et de bâtir la confiance du public.

Des 13 objectifs à long terme énoncés dans la SFDD 2016-2019, le ministre des Ressources naturelles est responsable de la réalisation de l'objectif Énergie propre et il est coresponsable des objectifs Croissance propre et Terres et forêts gérées de façon durable. En outre, le ministre partage la responsabilité de l'objectif Un gouvernement à faible émission de carbone, tout en assumant un rôle de soutien important aux cinq objectifs suivants : Mesure relative aux changements climatiques, Infrastructure moderne et résiliente, Côtes et océans sains, Lacs et cours d'eau vierges, et Collectivités sûres et en santé.

Bien que les mesures ministérielles de RNCan contribuent concurremment à plusieurs objectifs de la SFDD, elles ne sont présentées qu'une fois dans la présente SMDD afin d'éviter toute répétition.



OBJECTIF DE LA SFDD : ÉNERGIE PROPRE

Tous les Canadiens ont accès à une énergie abordable, fiable, et durable.
Ministre des Ressources naturelles : responsable

Le Canada peut être fier de posséder l'un des marchés de l'électricité parmi les plus propres au monde, et le développement des technologies propres contribue à la découverte d'autres solutions énergétiques novatrices. Le gouvernement pourra tirer parti de cette réussite pour réaliser la transition vers une économie à faible émission de carbone. Un système d'énergie plus propre contribuera également à réduire les émissions de GES tout en favorisant une plus

grande résilience au climat et la réduction des effets anthropiques sur les terres et les espèces sauvages du Canada.

La lettre de mandat du Premier ministre au ministre des Ressources naturelles indiquait clairement que l'énergie propre figure en tête de liste des priorités. À titre d'exemple, en travaillant en collaboration avec les provinces et les territoires, le ministre élabore une stratégie énergétique canadienne pour assurer la sécurité énergétique du Canada, encourager l'économie d'énergie, et faire en sorte que des énergies propres et renouvelables fassent leur apparition sur un réseau électrique intelligent.

Le Premier ministre a également demandé au ministre de travailler de concert avec la ministre de l'Environnement et du Changement climatique (ECCC) et la ministre des Affaires étrangères afin de concevoir une entente nord-américaine ambitieuse en matière d'énergie propre et de protection de l'environnement avec les États-Unis et le Mexique.

De plus, le ministre est responsable des engagements ou du soutien aux engagements pris en vertu du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques pour réaliser l'objectif Énergie propre de la SFDD. Il doit donc mettre en œuvre de nouveaux codes du bâtiment, introduire des mesures d'efficacité énergétiques pour aider les Canadiens à comprendre leur consommation d'énergie et à épargner sur leurs factures des services publics, en plus de veiller à faire installer de nouvelles bornes de recharge pour les véhicules électriques et de nouveaux postes de ravitaillement en gaz naturel et hydrogène.



OBJECTIF DE LA SFDD : CROISSANCE PROPRE

Une industrie des technologies propres croissante au Canada contribue à une croissance propre et à la transition vers une économie à faible émission de carbone.
Ministre des Ressources naturelles : coresponsable

Nous savons qu'une économie forte et un environnement propre doivent aller de pair dans une économie faible en carbone. Pour ce faire, il est essentiel d'investir dans les technologies propres et de soutenir l'innovation, ce qui aidera les entreprises canadiennes à prendre de l'expansion et à se positionner en tant que chefs de file mondiaux sur le marché des technologies propres.

La lettre de mandat du Premier ministre au ministre des Ressources naturelles confirme que l'objectif de la croissance propre fait partie des grandes priorités partagées avec le ministre d'Innovation, Sciences et Développement économique, et elle met l'accent sur l'importance de soutenir les producteurs de technologies propres pour répondre aux problèmes environnementaux les plus urgents du Canada tout en créant davantage d'occasions d'emploi pour les travailleurs canadiens. RNCan procédera donc en investissant dans les technologies d'énergie propre pour réaliser les objectifs de Mission Innovation, une initiative réunissant plusieurs pays qui vise à accélérer l'innovation à l'échelle mondiale dans ce secteur et à rendre l'énergie propre plus disponible et abordable.



OBJECTIF DE LA SFDD : TERRES ET FORÊTS GÉRÉES DE FAÇON DURABLE

Les terres et les forêts soutiennent la biodiversité et fournissent divers services écosystémiques pour les générations à venir.

Ministre des Ressources naturelles : coresponsable

La protection et l'utilisation durable des terres et des forêts sont nécessaires pour assurer qu'elles apportent des avantages à long terme pour le Canada. Ces avantages sont diversifiés, notamment protéger l'habitat des populations d'espèces sauvages et soutenir le bien-être des Canadiens par le truchement des services écosystémiques, contribuer à l'économie canadienne, préserver les terres qui ont une importance culturelle pour les peuples autochtones et maintenir les usages coutumiers des terres et des ressources.

En vertu de la Loi sur le ministère des Ressources naturelles, le ministre est responsable du développement durable et de faire valoir l'utilisation et l'exploitation rationnelles des ressources forestières du pays et la compétitivité du Canada dans le domaine des produits forestiers. Par ailleurs, en vertu de la Loi sur les forêts, le Service canadien des forêts (SCF), qui relève de RNCan, a reçu le mandat de mener des recherches et de fournir de l'information et des conseils faisant la promotion de la protection, de l'aménagement durable et de l'utilisation judicieuse des ressources forestières. En septembre 2016, le Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF) a demandé aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de travailler ensemble pour élaborer un Cadre national de la bioéconomie forestière d'ici l'automne 2017 afin de mieux soutenir une croissance économique propre et durable.



OBJECTIF DE LA SFDD : UN GOUVERNEMENT À FAIBLE ÉMISSION DE CARBONE

Le gouvernement du Canada prêche par l'exemple en réduisant les émissions de carbone de ses opérations.

Ministre des Ressources naturelles : rôle de soutien (responsable de son portefeuille)

Le gouvernement du Canada s'est engagé à mener les efforts de lutte contre les changements climatiques, tout en continuant à contribuer au plan économique plus large. Dans le cadre de ses vastes opérations, de sa grande consommation de biens et de services, et de ses pratiques en matière d'approvisionnement, le gouvernement a la possibilité de soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone en stimulant le secteur des technologies propres, en contribuant aux engagements internationaux du Canada en matière de lutte contre les changements climatiques et en réalisant des économies de coûts substantielles.

RNCan appuie cet objectif de la SFDD par plusieurs mesures en vue de réduire son empreinte carbone, notamment en améliorant l'efficacité énergétique de ses propres bâtiments, en réduisant les émissions produites par ses parcs de véhicules et en modernisant son infrastructure pour y intégrer les véhicules électriques. Par ailleurs, RNCan soutient d'autres ministères et organismes fédéraux en leur offrant des conseils techniques pour les aider à concevoir et à mettre en œuvre leurs propres projets en vue de réduire leur consommation d'énergie et leurs émissions de GES.



OBJECTIF DE LA SFDD : MESURE RELATIVE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Une économie à faible émission de carbone contribue à maintenir l'augmentation de la température mondiale bien en dessous de 2 degrés Celsius et à mener des efforts encore plus poussés pour limiter l'augmentation de la température à 1,5 degré Celsius.

Ministre des Ressources naturelles : rôle de soutien

Les changements climatiques sont un problème mondial urgent qui, si nous n'intervenons pas, pourrait nuire à la capacité des générations futures de répondre à leurs besoins essentiels. Pour lutter efficacement contre les changements climatiques, il faut d'abord faire une transition vers une économie à faible émission de carbone qui permet de réduire nos émissions de GES tout en continuant à accroître notre prospérité.

En vertu du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, RNCan dirige un large éventail d'initiatives qui visent notamment à étendre la certification ENERGY STAR® aux bâtiments industriels, à améliorer l'efficacité énergétique des véhicules et à investir dans l'infrastructure verte, comme un réseau national de bornes de recharge des véhicules électriques. Le Ministère procure également de l'information et des outils aux collectivités canadiennes pour les aider à s'adapter aux changements climatiques et planifie afin que les secteurs puissent être un gage de réussite dans la nouvelle économie.



OBJECTIF DE LA SFDD : INFRASTRUCTURE MODERNE ET RÉILIENTE

Des infrastructures modernes, durables et résilientes soutiennent la croissance économique propre et l'inclusion sociale.

Ministre des Ressources naturelles : rôle de soutien

Les infrastructures vertes, qui comprennent les systèmes d'eau et d'eaux usées, l'énergie propre, les infrastructures résilientes au climat (comme les systèmes d'atténuation des inondations) et les infrastructures pour se protéger des changements climatiques, préservent l'environnement naturel, soutiennent les collectivités pour les maintenir saines et résilientes, aident à créer les conditions pour une croissance économique et améliorent notre qualité de vie.

L'une des grandes priorités de RNCan appuie cet objectif de la SFDD puisqu'elle consiste à faire la promotion de la transition vers des options de transport à faible émission de carbone mais aussi à améliorer l'harmonisation sur le plan de la réglementation internationale en révisant les codes de l'énergie pour les bâtiments.



OBJECTIF DE LA SFDD : CÔTES ET OCÉANS SAINS

Les côtes et les océans contribuent à des écosystèmes sains, résilients et productifs.

Ministre des Ressources naturelles : rôle de soutien

Le Canada possède des ressources océaniques inégalées, et protéger nos eaux est essentiel à la vie et au bien-être de tous les Canadiens. Le développement croissant et l'augmentation du transport maritime procurent des avantages économiques, mais ils posent également des risques, tels que les déversements potentiels de pétrole qui peuvent avoir des effets environnementaux sur les pêches et les zones côtières. Ainsi, en préservant et en élargissant les zones de protection marine, cela contribue à relever les défis environnementaux.

En collaboration avec d'autres ministères et organismes, RNCan génère des données scientifiques et mène des analyses économiques dans le but de soutenir la protection des côtes et des océans, et d'aider à prévenir les déversements de pétrole dans les zones vulnérables.



OBJECTIF DE LA SFDD : LACS ET COURS D'EAU VIERGES

Des lacs et des cours d'eau propres et salubres soutiennent la prospérité économique et le bien-être des Canadiens.

Ministre des Ressources naturelles : rôle de soutien

Les lacs et les cours d'eau sains du Canada entretiennent la subsistance d'une variété de végétaux et d'animaux. Ils fournissent également de l'eau potable à des millions de Canadiens, permettent la pratique de la natation, de la navigation de plaisance et de la pêche récréative, et soutiennent les activités économiques, telles que le tourisme, la pêche commerciale, l'agriculture et le transport maritime. Toutes ces activités sont menacées par la pollution, les changements climatiques et l'introduction et la propagation d'espèces exotiques envahissantes (plantes et animaux) qui nuisent à nos lacs et cours d'eau et aux avantages qu'ils procurent.

RNCan fournit de l'information scientifique pour nous aider à mieux comprendre les écosystèmes des lacs et des cours d'eau (y compris les eaux souterraines) dans le but de les conserver en santé. Le Ministère collabore également avec des partenaires dans le cadre de la recherche sur la qualité de l'eau et la santé des écosystèmes, et le développement de technologies qui visent à minimiser les effets environnementaux du développement des ressources.



OBJECTIF DE LA SFDD : COLLECTIVITÉS SÛRES ET EN SANTÉ

Tous les Canadiens vivent dans des collectivités propres, durables qui contribuent à leur santé et à leur bien-être.

Ministre des Ressources naturelles : rôle de soutien

Cet objectif consiste à s'assurer que les Canadiens jouissent d'un environnement propre et sûr où vivre, ce qui est important pour leur santé et leur bien-être. Cela passe notamment par des mesures visant à atténuer la pollution pour améliorer la qualité de l'air, à les protéger contre les substances nocives, et à prévenir les urgences environnementales ou à atténuer leurs effets si elles surviennent.

RNCan contribue à cet objectif de la SFDD principalement en prévenant et en atténuant les effets des catastrophes naturelles et causées par l'homme. À titre d'exemple, le Ministère met au point des systèmes d'alerte précoce de ces catastrophes et surveille les urgences environnementales, comme les tremblements de terre, les tsunamis, les volcans et les glissements de terrain. Grâce à ses sciences et outils, RNCan aide d'autres organisations à gérer les catastrophes et à surveiller les écosystèmes. Le Ministère améliore également la sûreté et la sécurité de l'infrastructure de transport de l'énergie, tels que des oléoducs et des pipelines.

Section 3 : Les engagements de Ressources naturelles Canada

Énergie propre : Tous les Canadiens ont accès à une énergie abordable, fiable, et durable

Ministre responsable : ministre des Ressources naturelles

Énergie propre Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les mesures correspondantes dans la SMDD	La contribution de chaque mesure ministérielle à la réalisation de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point de départ, le cas échéant, et les indicateurs de rendement pour les mesures ministérielles	Le(s) programme(s) dans lesquels s'inscrivent les mesures ministérielles
D'ici à 2030, 90 % et à long terme, 100 % de l'électricité du Canada est produite à partir de sources renouvelables et non émettrices	Investir dans les technologies d'énergie propre	<ul style="list-style-type: none"> Développer et faire la démonstration des technologies des matériaux de pointe pour la production d'énergie propre. 	L'amélioration de la viabilité des technologies contribue au déploiement plus rapide et à l'utilisation d'énergie de sources renouvelables et non émettrices.	Nombre de technologies novatrices et de nouveaux matériaux auxquels a contribué RNCan, qu'il a développés ou validés, pour leur utilisation dans des systèmes de production d'énergie. Cible : 2 sur 3 ans	2.2.1 Matériaux pour l'énergie
		<ul style="list-style-type: none"> Travailler avec Énergie atomique du Canada limitée (EACL) et d'autres ministères fédéraux dans le cadre du Programme fédéral en science et technologie nucléaires. 	Les progrès en recherche nucléaire, qui appuient les principaux mandats fédéraux concernant notamment l'énergie propre, la santé et la non-prolifération des armes nucléaires, contribuent à une production d'énergie de sources non émettrices.	Nombre d'activités et de projets indépendants entrepris par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Cible : 5 projets/initiatives indépendants entrepris par année	1.1.3 Accès au marché énergétique et diversification de ce marché
	Promouvoir la collaboration et travailler avec les partenaires sur l'énergie propre	<ul style="list-style-type: none"> Évaluer et parvenir à un consensus autour des projets d'infrastructure d'électricité les plus prometteurs qui ont le pouvoir de réduire considérablement les émissions de GES dans le cadre de l'Initiative de collaboration régionale et d'infrastructure stratégique de l'électricité. 	Le soutien à la transition vers une économie à faible émission de carbone contribue à une infrastructure électrique alimentée par de l'énergie propre.	Nombre de produits de qualité mis à la disposition des décideurs en temps opportun. Cible : Deux rapports régionaux qui ciblent les projets d'infrastructure d'électricité les plus prometteurs qui ont le pouvoir de réduire considérablement les émissions de GES dans les réseaux d'électricité de l'ouest et de l'est du Canada d'ici mars 2018.	2.1.2 Aide à la décision sur les énergies propres

Énergie propre Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les mesures correspondantes dans la SMDD	La contribution de chaque mesure ministérielle à la réalisation de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point de départ, le cas échéant, et les indicateurs de rendement pour les mesures ministérielles	Le(s) programme(s) dans lesquels s'inscrivent les mesures ministérielles
		<ul style="list-style-type: none"> Prendre part au Forum international Génération IV, une initiative de recherche multinationale, et entreprendre des projets de recherche et développement (R et D) qui visent à développer la prochaine génération de systèmes d'énergie nucléaire. 	La mise au point de l'approche canadienne en matière de gestion des ressources d'énergie nucléaire contribue à la production future d'énergie de sources non émettrices.	<p>Nombre d'activités et de projets indépendants entrepris par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.</p> <p>Cible : 5 projets/initiatives indépendants entrepris par année</p>	1.1.3 Accès au marché énergétique et diversification de ce marché
	Soutenir les mesures volontaires pour réduire les émissions de GES et de polluants atmosphériques grâce à la production et à la consommation d'énergie propre	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir les mesures à l'appui du déploiement des énergies renouvelables pour : <ul style="list-style-type: none"> favoriser la production d'électricité de sources renouvelables en offrant de l'aide par le truchement de l'initiative écoÉNERGIE pour l'électricité renouvelable; 	Le soutien à la transition vers des sources d'énergie non émettrice pour la production d'électricité propre contribue à la capacité de l'industrie à produire des formes d'énergies renouvelables.	<p>Nombre de térawattheures (TWh) d'électricité renouvelable produites.</p> <p>Cible : 12 TWh (l'équivalent de la consommation énergétique annuelle d'une ville canadienne typique d'environ 750 000 habitants)</p>	2.1.1 Encouragement aux systèmes d'énergies renouvelables
		<ul style="list-style-type: none"> par le truchement du programme Mesures habilitantes concernant l'énergie marine renouvelable, formuler des recommandations aux fins d'examen par le gouvernement fédéral pour proposer une approche législative en matière de gestion des projets d'énergie renouvelable dans les zones extracôtières canadiennes. 	L'élaboration d'un cadre législatif, qui permet de gérer des projets d'énergie marine renouvelable dans les zones extracôtières fédérales, contribue à la future génération d'électricité des sources renouvelables.	<p>Point de départ : Il n'y a présentement pas de cadre législatif.</p> <p>Cible : Mise en place d'un cadre législatif d'ici 2019</p>	2.1.1 Encouragement aux systèmes d'énergies renouvelables
	Soutenir les mesures volontaires pour réduire les émissions de GES et de polluants atmosphériques grâce à la production et à la	<ul style="list-style-type: none"> Offrir une nouvelle gamme d'outils pour encourager les consommateurs à acheter des véhicules écologiques et à adopter des comportements de conduite écoénergétique. 	Le soutien à la transition vers un système de transport plus propre et la promotion des véhicules à faibles émissions de carbone auprès des Canadiens contribuent à la réduction de la consommation énergétique.	<p>Pourcentage d'achats de véhicules influencé par les produits et les outils d'information sur l'économie de carburant de RNCan (analyse qualitative de l'utilité de l'information fournie).</p> <p>Cible : En cours d'élaboration en parallèle avec les indicateurs d'autres exigences ministérielles visant l'établissement de rapports</p>	2.1.3 Carburants de remplacement pour le transport

Énergie propre Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les mesures correspondantes dans la SMDD	La contribution de chaque mesure ministérielle à la réalisation de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point de départ, le cas échéant, et les indicateurs de rendement pour les mesures ministérielles	Le(s) programme(s) dans lesquels s'inscrivent les mesures ministérielles
	consommation d'énergie propre ¹				
	Investir dans les technologies d'énergie propre ¹	<ul style="list-style-type: none"> Appuyer Finances Canada et Environnement et Changement climatique Canada dans leur identification et leur élimination progressive des subventions inefficaces pour les combustibles fossiles d'ici 2025. 	L'identification et l'élimination progressive des subventions inefficaces pour les combustibles fossiles qui encourage le gaspillage contribue à accroître le déploiement et l'usage de sources d'énergie renouvelables et non émettrices.	Année où les subventions pour les combustibles fossiles sont éliminées. Cible : les subventions pour les combustibles fossiles sont éliminées d'ici 2025	1.1.3 Accès au marché énergétique et diversification de ce marché
		<ul style="list-style-type: none"> Ajouter un volet de certification des bâtiments commerciaux et institutionnels à haut rendement énergétique dans l'outil d'analyse comparative ENERGY STAR® Portfolio Manager pour permettre aux propriétaires de comparer la consommation d'énergie de leurs bâtiments et les inciter à faire des rénovations écoénergétiques. 	L'offre des outils de gestion de l'énergie contribue à l'efficacité énergétique dans le secteur commercial du Canada.	Point de départ : Il n'existe aucun programme de certification pour les bâtiments. Cible : Introduction de la certification ENERGY STAR® pour les bâtiments d'ici 2018.	2.1.4 Efficacité énergétique
		<ul style="list-style-type: none"> Lancer le programme ENERGY STAR® pour l'industrie au Canada et offrir une certification d'usine dans deux ou trois secteurs de l'industrie pour souligner les usines qui offrent les meilleurs rendements énergétiques. 	La sensibilisation aux avantages que présente la gestion de l'énergie dans l'exploitation industrielle contribue à l'efficacité énergétique.	Énergie économisée en pétajoules grâce aux programmes d'efficacité énergétique. Cible : Économie annuelle de 23,2 pétajoules (l'équivalent de l'énergie annuelle utilisée par plus de 208 800 ménages canadiens, excluant le transport) en 2021-2022	2.1.4 Efficacité énergétique
		<ul style="list-style-type: none"> Accélérer l'adoption de la norme ISO 50001, un système de gestion de l'énergie novateur dans le secteur industriel. 	L'amélioration de la gestion énergétique dans le secteur industriel du Canada contribue à l'efficacité énergétique.	Énergie économisée en pétajoules grâce aux programmes d'efficacité énergétique. Cible : Économie annuelle de 23,2 pétajoules (l'équivalent de l'énergie annuelle utilisée par plus	2.1.4 Efficacité énergétique

¹ RNCan contribue à l'objectif de la SFDD grâce à d'autres mesures de développement durable du Ministère.

Énergie propre Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les mesures correspondantes dans la SMDD	La contribution de chaque mesure ministérielle à la réalisation de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point de départ, le cas échéant, et les indicateurs de rendement pour les mesures ministérielles	Le(s) programme(s) dans lesquels s'inscrivent les mesures ministérielles
	Jouer un rôle de chef de file dans les initiatives et accords internationaux concernant l'énergie propre ¹	<ul style="list-style-type: none"> Faire avancer les objectifs du Canada en matière d'énergie propre et d'atténuation des changements climatiques dans le cadre de partenariats bilatéraux, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de l'entente nord-américaine en matière d'énergie propre et de protection de l'environnement, de Mission Innovation, de l'Agence internationale de l'énergie, du processus ministériel sur l'énergie propre, du G7 et du G20, entre autres. 	La collaboration avec des partenaires internationaux contribue à faire progresser davantage les objectifs en matière de croissance propre, d'énergie propre et d'atténuation des changements climatiques, ainsi que la décarbonisation à long terme de l'économie.	<p>de 208 800 ménages canadiens, excluant le transport) en 2021-2022</p> <p>Nombre d'engagements internationaux bilatéraux et multilatéraux avec d'autres pays et organisations en vue de faire progresser l'énergie propre avec des partenaires clés (signés par un sous-ministre adjoint ou l'un de ses supérieurs).</p> <p>Nombre d'activités et de projets indépendants entrepris par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.</p> <p>Cible : 5 projets/initiatives indépendants entrepris par année</p> <p>Nombre d'évaluations ou de mises à jour de règlements ou de lois visant l'énergie ou de cadres réglementaires ou législatifs de l'énergie au Canada.</p> <p>Cible : 2 par année</p>	<p>1.1.3 Accès au marché énergétique et diversification de ce marché</p> <p>2.1.2 Aide à la décision sur les énergies propres</p> <p>2.2.3 Science et technologie de l'énergie propre</p>

¹ RNCan contribue à l'objectif de la SFDD grâce à d'autres mesures de développement durable du Ministère.

Croissance propre : Une industrie de technologies propres croissante au Canada contribue à une croissance propre et à la transition vers une économie à faible émission de carbone

Ministres responsables : Ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique et Ministre des Ressources naturelles

Croissance propre Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les mesures correspondantes dans la SMDD	La contribution de chaque mesure ministérielle à la réalisation de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point de départ, le cas échéant, et les indicateurs de rendement pour les mesures ministérielles	Le(s) programme(s) dans lesquels s'inscrivent les mesures ministérielles
Mettre en œuvre notre engagement Mission Innovation de doubler les investissements du gouvernement fédéral dans la recherche, le développement et la démonstration de l'énergie propre, d'ici à 2020, par rapport aux niveaux de 2015	Travailler avec les partenaires pour développer et adopter de nouvelles technologies afin de réduire les émissions de GES et de polluants atmosphériques	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître la collaboration internationale en RD-D de l'énergie propre en vue de l'avancement des objectifs de Mission Innovation en mettant en œuvre les initiatives domestiques. 	Le financement des projets de développement et de démonstration des technologies pour réduire les coûts et éliminer les obstacles techniques contribue au déploiement des technologies d'énergie propre de la prochaine génération.	<p>Rapport entre les investissements des programmes de RNCAN en sciences et technologies (S et T) axés sur l'énergie propre et la contribution financière des partenaires.</p> <p>Cible : Rapport 1:1</p> <p>Point de départ : Investissements fédéraux de 387 millions de dollars dans les projets de RD-D sur l'énergie propre en 2014-2015</p> <p>Doubler les investissements du gouvernement du Canada dans les projets de RD-D sur l'énergie propre.</p> <p>Cible : Investissements fédéraux de 775 millions de dollars dans les projets de RD-D sur l'énergie propre d'ici 2019-2020</p>	2.2.3 Science et technologie de l'énergie propre
	Investir dans les technologies pour réduire les émissions de GES et de polluants atmosphériques ¹	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir le développement des technologies visant à réduire la consommation d'énergie dans les opérations minières et de broyage, et à éliminer le diesel en le remplaçant par d'autres sources d'énergie dans les mines souterraines dans le cadre de l'Initiative d'exploitation minière écologique. 	L'augmentation de la collaboration et des investissements en RD-D contribue à réduire la dépendance au diesel et la consommation énergétique.	<p>Nombre de projets de démonstration mis en œuvre pour soutenir le développement d'une ou de plusieurs technologies.</p> <p>Cible : 3 projets de démonstration mis en œuvre d'ici 2023, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Moyens de s'attaquer à la comminution, le plus grand consommateur d'énergie du secteur; 	2.2.2 Mines vertes

¹ RNCAN contribue à l'objectif de la SFDD grâce à d'autres mesures de développement durable du Ministère.

Croissance propre Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les mesures correspondantes dans la SMDD	La contribution de chaque mesure ministérielle à la réalisation de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point de départ, le cas échéant, et les indicateurs de rendement pour les mesures ministérielles	Le(s) programme(s) dans lesquels s'inscrivent les mesures ministérielles
				<ul style="list-style-type: none"> Analyse comparative et automatisation en vue d'augmenter l'efficacité énergétique des mines souterraines; Remplacement du diesel dans les mines souterraines. 	
		<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre les mesures du gouvernement du Canada visant le développement de technologie propre afin de réduire les émissions de GES, les polluants atmosphériques et l'utilisation de l'eau dans le secteur de l'énergie par le truchement de programmes tels que : <ul style="list-style-type: none"> Innovation pour l'énergie propre; Innovation pour la croissance propre (avec Agriculture et Agroalimentaire Canada et Pêches et Océans Canada); Programme de technologies pétrolières et gazières propres; Fonds Impact Canada, volet concernant les technologies propres. 	Le financement des projets de développement et de démonstration des technologies pour réduire les coûts et éliminer les obstacles techniques contribue au déploiement des technologies d'énergie propre de la prochaine génération.	<p>Rapport entre les investissements des programmes de RNCan en sciences et technologies (S et T) axés sur l'énergie propre et la contribution financière des partenaires.</p> <p>Cible : Rapport 1:1</p> <p>Point de départ : Niveaux d'émissions de 2016-2017</p> <p>Réduire les émissions de GES grâce aux projets de RD-D financés par RNCan, achevés ou en cours, relatifs aux technologies d'énergie propre.</p> <p>Cible : Réduction des émissions d'un million de tonnes par année (l'équivalent de 250 000 voitures de moins sur le réseau routier), à partir de 2017-2018</p>	2.2.3 Science et technologie de l'énergie propre
		<ul style="list-style-type: none"> Développer et faire la démonstration des technologies des matériaux de pointe pour le transport sécuritaire des hydrocarbures et pour réduire les émissions dans les secteurs des transports et de l'industrie. 	L'amélioration de la viabilité des technologies contribue au déploiement plus rapide et à l'utilisation de matériaux plus sûrs et écoénergétiques.	<p>Nombre de technologies des matériaux novateurs ou de normes, auxquels a contribué RNCan, qu'il a développés ou validés, pour leur utilisation dans le transport sécuritaire des hydrocarbures et pour réduire les émissions dans les secteurs des transports et de l'industrie.</p> <p>Cible : 3 sur 5 ans</p>	2.2.1 Matériaux pour l'énergie

Croissance propre Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les mesures correspondantes dans la SMDD	La contribution de chaque mesure ministérielle à la réalisation de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point de départ, le cas échéant, et les indicateurs de rendement pour les mesures ministérielles	Le(s) programme(s) dans lesquels s'inscrivent les mesures ministérielles
	Soutenir les mesures volontaires et réduire les émissions de GES et de polluants atmosphériques ¹	<ul style="list-style-type: none"> Aider financièrement FPInnovations, d'autres partenaires de recherche du secteur forestier ainsi que les entreprises admissibles fabriquant des produits forestiers pour la RD-D de nouveaux produits, procédés et technologies ciblant les énergies propres comme les biocarburants. 	L'offre de ressources aux intervenants contribue une efficacité énergétique accrue et productivité améliorée, en plus de procurer d'autres avantages sur le plan de l'environnement dans le secteur forestier.	<p>Nombre de nouveaux produits et procédés attribuable à l'information fournie par RNCAN. Cible : 2 par année</p> <p>Nombre de nouveaux projets de développement économique facilités, négociés ou réalisés dans les collectivités autochtones ou par ces collectivités, grâce à l'information et au financement fournis par RNCAN. Cible : 8 par année</p> <p>Plan de recherche annuel validé par le Comité consultatif national de recherche de FPInnovations. Cible : 1 plan de recherche validé par année</p>	1.2.2 Innovation dans le secteur forestier
	Investir dans les technologies pour réduire la pollution de l'eau ¹	<ul style="list-style-type: none"> Développer de nouvelles technologies ou de nouveaux procédés visant à réduire l'empreinte carbone des opérations minières, comme un broyeur à rejet minimal de liquide utilisant des technologies avancées de séparation et de traitement de l'eau. 	Le développement des technologies, qui permettent la remise en état des écosystèmes et au traitement et à la réutilisation de l'eau, contribue aux opérations minières plus propres.	<p>Nombre de projets pilotes de gestion de l'eau dans l'exploitation minière et le traitement de minéraux qui sont achevés. Cible : au moins un d'ici 2020</p>	2.2.2 Mines vertes

¹ RNCAN contribue à l'objectif de la SFDD grâce à d'autres mesures de développement durable du Ministère.

Terres et forêts gérées de façon durable : Les terres et les forêts soutiennent la biodiversité et fournissent divers services écosystémiques pour les générations à venir

Ministres responsables : ministre de l'Environnement et du Changement climatique et ministre des Ressources naturelles

Terres et forêts gérées de façon durable Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les mesures correspondantes dans la SMDD	La contribution de chaque mesure ministérielle à la réalisation de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point de départ , le cas échéant, et les indicateurs de rendement pour les mesures ministérielles	Le(s) programme(s) dans lesquels s'inscrivent les mesures ministérielles
D'ici à 2020, maintenir la récolte annuelle de bois du Canada à des niveaux égaux ou inférieurs aux niveaux d'approvisionnement durable du bois	Mieux comprendre les terres et les forêts	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître les connaissances scientifiques sur les écosystèmes forestiers en : <ul style="list-style-type: none"> – peaufinant le modèle du bilan du carbone et en l'utilisant pour produire des estimations annuelles des émissions de GES et des absorptions liées aux forêts au Canada; – fournissant aux gestionnaires forestiers des indicateurs et des ensembles d'outils fondés sur des preuves scientifiques prêts à utiliser; – soutenant des stratégies d'intervention préventive de lutte contre les ravageurs forestiers. 	L'offre de connaissances scientifiques sur les écosystèmes à l'industrie et aux organisations non gouvernementales contribue davantage à la réduction des pertes d'arbres attribuables aux changements climatiques et à maintenir l'approvisionnement et la récolte annuelle de bois à des taux durables. Ces connaissances comprennent de l'information sur l'état de préparation pour affronter les catastrophes naturelles et l'atténuation des risques liés à ces catastrophes, afin de maximiser les possibilités et de minimiser les risques qu'entraînent les changements climatiques.	<p>Nombre de projets de politiques, réglementations ou autres outils d'aide à la prise de décisions, nouveaux ou mis à jour, achevés dans les secteurs public et privé chaque année.</p> <p>Cible : Fournir des avis pour deux projets par année</p> <p>Point de départ : 100 conseils et comités consultatifs</p> <p>Participation du Service canadien des forêts aux conseils ou comités consultatifs impliquant le partage des connaissances sur les écosystèmes forestiers avec les gouvernements, l'industrie et les organisations non gouvernementales.</p> <p>La participation à des conseils et comités consultatifs se maintient dans une proportion de 10 % par rapport au point de départ.</p> <p>Nombre de collaborations actives avec les secteurs public et privé impliquant la gestion des risques ou des possibilités relativement à la santé de la population canadienne, des ressources naturelles et des infrastructures.</p> <p>Cible : 3 ententes de collaboration par année</p>	<p>2.3.1 Science des écosystèmes forestiers et son application</p> <p>3.1.3 Science des perturbations des forêts et son application</p>

Terres et forêts gérées de façon durable Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les mesures correspondantes dans la SMDD	La contribution de chaque mesure ministérielle à la réalisation de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point de départ, le cas échéant, et les indicateurs de rendement pour les mesures ministérielles	Le(s) programme(s) dans lesquels s'inscrivent les mesures ministérielles
				<p>Nombre d'ensembles « d'outils en adaptation » distribués directement et consultés en ligne chaque année.</p> <p>Cible : En cours d'élaboration en parallèle avec les indicateurs d'autres exigences ministérielles visant l'établissement de rapports.</p>	
	Utiliser les lois et les règlements pour gérer la propagation des espèces exotiques envahissantes	<ul style="list-style-type: none"> Développer des solutions et des outils fondés sur la science afin de mieux détecter la propagation d'espèces exotiques envahissantes, de la ralentir et d'en réduire les effets néfastes, notamment en travaillant en partenariat avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour élaborer des normes visant les emballages en bois ainsi que des mesures de contrôle pour gérer les espèces envahissantes connues et nouvelles. 	La facilitation de la prise de décisions sur la manière de protéger et de gérer les forêts canadiennes malgré les incertitudes contribue au maintien d'approvisionnement de bois à des taux durables.	<p>Point de départ : 100 conseils et comités consultatifs</p> <p>Participation du Service canadien des forêts aux conseils ou comités consultatifs impliquant le partage des connaissances sur les perturbations forestières avec les gouvernements, l'industrie et les organisations non gouvernementales.</p> <p>Cible : La participation à des conseils et comités consultatifs se maintient dans une proportion de 10 % par rapport au point de départ.</p>	3.1.3 Science des perturbations des forêts et son application
	Renforcer les capacités et fournir un soutien	<ul style="list-style-type: none"> En collaborant avec les provinces et territoires, l'industrie et les partenaires internationaux, mettre au point et offrir des solutions reposant sur des données scientifiques afin d'aider les collectivités tributaires des forêts à réduire le nombre de feux. Le partage des ressources dans le cadre de collaborations internationales en gestion des feux permettra de faire progresser les moyens de lutte contre les feux à la disposition des organismes de gestion des incendies et des premiers intervenants. Les possibilités de partage des connaissances comprennent : 	Le renforcement de la collaboration et la fourniture de connaissances scientifiques et de technologies relatives aux feux de forêt aux gouvernements, aux organismes et à l'industrie contribuent à la réduction des pertes d'arbres attribuables aux feux de forêt et ainsi à maintenir l'approvisionnement en bois à des taux durables. Ces connaissances aideront les intervenants à comprendre les effets des changements	<p>Point de départ : 100 conseils et comités consultatifs</p> <p>Participation du Service canadien des forêts aux conseils ou comités consultatifs impliquant le partage des connaissances sur les perturbations forestières avec les gouvernements, l'industrie et les organisations non gouvernementales.</p> <p>Cible : La participation à des conseils et comités consultatifs se maintient dans une proportion de 10 % par rapport au point de départ.</p>	3.1.3 Science des perturbations des forêts et son application

Terres et forêts gérées de façon durable Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les mesures correspondantes dans la SMDD	La contribution de chaque mesure ministérielle à la réalisation de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point de départ, le cas échéant, et les indicateurs de rendement pour les mesures ministérielles	Le(s) programme(s) dans lesquels s'inscrivent les mesures ministérielles
		<ul style="list-style-type: none"> - le Centre interservices des feux de forêt du Canada, - la Stratégie canadienne en matière de feux de forêt du Conseil canadien des ministres des forêts. 	climatiques sur les activités des feux de forêt afin d'offrir des solutions adaptées et de mieux se préparer aux situations d'urgence.		
		<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer un cadre de la bioéconomie forestière avec les provinces et les territoires, qui énonce le type d'actions concertées requises pour créer les conditions favorables à la recherche et à l'investissement afin d'améliorer la croissance et la compétitivité des activités émergentes liées à la bioéconomie au Canada. 	La recherche d'occasions de collaboration contribue à l'adaptation aux changements climatiques et la création d'emplois dans le secteur forestier et ainsi à maintenir l'approvisionnement en bois à des taux durables.	Élaboration d'un cadre de la bioéconomie forestière Cible : Un cadre validé avec rapports annuels, tel que convenu par les membres du Conseil canadien des ministres des forêts	1.2.2 Innovation dans le secteur forestier
	Travailler avec les partenaires nationaux et internationaux	<ul style="list-style-type: none"> • Travailler en collaboration avec les organismes provinciaux, territoriaux et fédéraux (p. ex., l'Agence canadienne d'inspection des aliments, Sécurité publique Canada) ainsi que les collectivités autochtones pour mettre en œuvre et faire progresser les stratégies de lutte contre les feux de forêt et les ravageurs forestiers. 	L'offre des connaissances scientifiques et techniques contribue à l'élaboration d'une stratégie de lutte contre les feux de forêt et d'une stratégie nationale de lutte contre les ravageurs forestiers pour répondre aux priorités actuelles et ainsi maintenir l'approvisionnement en bois à des taux durables.	Point de départ : 100 conseils et comités consultatifs Participation du Service canadien des forêts aux conseils ou comités consultatifs impliquant le partage des connaissances sur les perturbations forestières avec les gouvernements, l'industrie et les organisations non gouvernementales. Cible : La participation à des conseils et comités consultatifs se maintient dans une proportion de 10 % par rapport au point de départ.	3.1.3 Science des perturbations des forêts et son application
	Renforcer les capacités et fournir un soutien ¹	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir un soutien financier et technique aux collectivités et organisations autochtones afin d'accroître leur participation dans le secteur forestier du Canada. 	Le soutien aux initiatives de développement durable et d'adaptation aux changements climatiques dans les collectivités	Nombre de nouveaux projets de développement économique facilités, négociés ou réalisés dans les collectivités autochtones ou par ces collectivités, grâce à l'information et au financement fournis par RNCan.	1.2.2 Innovation dans le secteur forestier

¹ RNCan contribue à l'objectif de la SFDD grâce à d'autres mesures de développement durable du Ministère.

Terres et forêts gérées de façon durable Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les mesures correspondantes dans la SMDD	La contribution de chaque mesure ministérielle à la réalisation de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point de départ , le cas échéant, et les indicateurs de rendement pour les mesures ministérielles	Le(s) programme(s) dans lesquels s'inscrivent les mesures ministérielles
			autochtones contribuent à un secteur forestier durable.	Cible : 8 nouveaux projets chaque année, facilités, négociés ou réalisés grâce à l'information et au financement fournis par RNCan. Plan de recherche annuel validé par le Comité consultatif national de la recherche de FPInnovations qui indique les liens avec les besoins et les priorités anticipées pour les collectivités autochtones. Cible : 1 plan de recherche validé par année	
	Mieux comprendre les terres et les forêts ¹	<ul style="list-style-type: none"> Évaluer les stratégies de remise en état et les scénarios de désaffectation afin de déterminer le rendement environnemental des sites de gestion des résidus des mines restaurées au Canada. 	L'offre de connaissances scientifiques aux gouvernements, organismes et à l'industrie quant aux meilleures stratégies de gestion des résidus miniers contribue à une amélioration de la restauration des écosystèmes.	Cible : En cours d'élaboration en parallèle avec les indicateurs d'autres exigences ministérielles visant l'établissement de rapports.	2.2.2 Mines vertes

Un gouvernement à faible émission de carbone : Le gouvernement du Canada prêche par l'exemple en réduisant les émissions de carbone de ses opérations

Ministres responsables : tous les ministres

Un gouvernement à faible émission de carbone Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les mesures correspondantes dans la SMDD	La contribution de chaque mesure ministérielle à la réalisation de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point de départ , le cas échéant, et les indicateurs de rendement pour les mesures ministérielles	Le(s) programme(s) dans lesquels s'inscrivent les mesures ministérielles
Réduire les émissions de GES des immeubles et des parcs automobiles du	Améliorer l'utilisation de l'énergie et l'efficacité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir le Secrétariat du Conseil du Trésor et Environnement et Changement climatique Canada pour la conception et la mise en 	La réduction de la consommation d'énergie par des mesures d'efficacité	Point de départ : Émissions de GES produites par les installations de RNCan en 2005-2006 (année	2.1.4 Efficacité énergétique

¹ RNCan contribue à l'objectif de la SFDD grâce à d'autres mesures de développement durable du Ministère.

Un gouvernement à faible émission de carbone Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les mesures correspondantes dans la SMDD	La contribution de chaque mesure ministérielle à la réalisation de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point de départ , le cas échéant, et les indicateurs de rendement pour les mesures ministérielles	Le(s) programme(s) dans lesquels s'inscrivent les mesures ministérielles
gouvernement fédéral de 40 % en dessous des niveaux de 2005 d'ici à 2030, avec une aspiration à atteindre cette réduction d'ici 2025	de nos immeubles/opérations	œuvre d'un plan d'action (dans le cadre de la politique pour un ministère faible en carbone) visant les bâtiments et les parcs automobiles afin de réaliser la cible ministérielle de réduction des GES de 40 % d'ici 2030.	énergétique contribue à la réduction des émissions de GES du ministère.	de référence) : 32,04 kilotonnes (kt) d'équivalent CO ₂ . Résultat actuel : Émissions de GES produites par les installations de RNCAN en 2016-2017 = 20,34 kt d'équivalent CO ₂ . Écart de pourcentage des émissions de GES produites par les installations de RNCAN entre 2005-2006 et 2016-2017 = 37 % ² Cible : 40 % d'ici 2030	2.2.3 Science et technologie de l'énergie propre 4.1 Services internes
		<ul style="list-style-type: none"> Soutenir le Secrétariat du Conseil du Trésor et Environnement et Changement climatique Canada pour la conception et la mise en œuvre d'un plan d'action (dans le cadre de la politique pour un ministère faible en carbone) visant les bâtiments et les parcs automobiles afin de réaliser la cible ministérielle de réduction des GES de 40 % d'ici 2030. 	La réduction de la consommation d'énergie par des mesures d'efficacité énergétique contribue à la réduction des émissions de GES du ministère.	Écart de pourcentage des émissions de GES produites par les installations de RNCAN entre 2005-2006 et 2030. Cible : Réduction de 40 % (ou 12,8 kt) des émissions produites par les installations de RNCAN en dessous des niveaux de 2005 d'ici 2030	2.1.4 Efficacité énergétique 2.2.3 Science et technologie de l'énergie propre 4.1 Services internes
		<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre la modernisation des bureaux du Ministère afin de rendre les aires de travail plus efficaces et productives, conformément à la norme Milieu de travail 2.0. 	L'application de la norme Milieu de travail 2.0 contribue à l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les immeubles du ministère.	Présentement, 5 % des bureaux du complexe de la rue Booth (555, 601, 615, 580 et 588 rue Booth, et 560 rue Rochester), le principal emplacement des bureaux de RNCAN dans la région de la capitale nationale (RCN), répondent aux critères de la norme Milieu de travail 2.0.	4.1 Services internes

² Entre 2010 et 2016, afin de signifier son leadership au sein du gouvernement fédéral en matière d'écologisation des opérations gouvernementales, RNCAN s'est imposé d'améliorer le rendement énergétique de ses opérations à l'échelle du Ministère. Ainsi, en 2016-2017, RNCAN avait réduit de 37 % les émissions produites par ses installations sous les niveaux de 2005. Malgré ses projets en cours encore plus complexes, RNCAN est en bonne voie de réaliser la cible de réduction de 40 % des émissions de GES d'ici 2030.

Un gouvernement à faible émission de carbone Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les mesures correspondantes dans la SMDD	La contribution de chaque mesure ministérielle à la réalisation de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point de départ , le cas échéant, et les indicateurs de rendement pour les mesures ministérielles	Le(s) programme(s) dans lesquels s'inscrivent les mesures ministérielles
		<ul style="list-style-type: none"> Soutenir le Centre pour un gouvernement vert du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada en offrant un guichet unique pour les conseils et le soutien technique aux autres ministères fédéraux. Un tel soutien aidera les organismes fédéraux à élaborer et à mettre en œuvre des projets d'économie d'énergie et de réduction des émissions de GES dans leurs installations, et à déployer un parc de véhicules à faibles émissions de carbone et l'installation de bornes de recharge ou de postes de ravitaillement. Cette contribution soutient également le Centre pour un gouvernement vert dans la conception d'un outil central d'inventaire des GES aux fins d'établissement de rapports, de surveillance et de communication au grand public des émissions fédérales de GES. Moderniser le processus des Plans de gestion des immeubles (PGI) et mettre à jour les rapports sur l'état des immeubles (REI) en mettant l'accent sur l'efficacité énergétique et l'angle environnemental. 	<p>L'offre d'outils et de soutien technique aux organismes fédéraux pour écologiser leurs immeubles et parcs automobiles contribue à la réduction des émissions GES du Gouvernement du Canada.</p> <p>La mise à jour et la modernisation des processus liés au PGI et aux REI contribuent à l'efficacité énergétique et à une amélioration du rendement environnemental des immeubles du ministère.</p>	<p>Cible : 25 % des bureaux du complexe de la rue Booth conformes à la norme Milieu de travail 2.0 d'ici 2025</p> <p>Énergie économisée en térajoules par année pour l'ensemble des projets des organismes fédéraux qui ont obtenu un soutien de RNCan.</p> <p>Cibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> Réduction de 80 kt d'émissions de GES (d'équivalent CO₂) par année (l'équivalent de des émissions générées annuellement par environ 20 000 voitures) grâce aux projets soutenus par RNCan d'ici 2030; Réduction de 750 térajoules par année (l'équivalent de l'énergie annuelle utilisée par environ 6 750 ménages canadiens typiques, excluant le transport) d'ici 2030 pour les autres projets d'organismes fédéraux qui ont obtenu du soutien de RNCan. <p>Nombre d'organismes fédéraux (ministères, agences et sociétés d'État) qui ont reçu de l'information, des outils et des services afin d'améliorer le rendement énergétique des immeubles fédéraux.</p> <p>Cible : Augmentation totale de 64 à 70 d'ici 2022</p> <p>RNCan a entrepris une ronde pluriannuelle de REI au cours de l'exercice 2016-2017.</p> <p>Cible : La moitié des sites principaux aura un REI achevé d'ici 2020-2021 donnant « l'état de santé » actuel du parc d'immeubles, un préalable à la planification de toute amélioration</p>	<p>Le(s) programme(s) dans lesquels s'inscrivent les mesures ministérielles</p> <p>2.1.4 Efficacité énergétique</p> <p>2.2.3 Science et technologie de l'énergie propre</p> <p>4.1 Services internes</p>

Un gouvernement à faible émission de carbone Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les mesures correspondantes dans la SMDD	La contribution de chaque mesure ministérielle à la réalisation de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point de départ , le cas échéant, et les indicateurs de rendement pour les mesures ministérielles	Le(s) programme(s) dans lesquels s'inscrivent les mesures ministérielles
	Moderniser le parc de véhicules	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir le Secrétariat du Conseil du Trésor et Environnement et Changement climatique Canada pour la conception et la mise en œuvre d'un plan d'action (dans le cadre de la politique pour un ministère faible en carbone) visant les bâtiments et les parcs automobiles afin de réaliser la cible ministérielle de réduction des GES de 40 % d'ici 2030. 	La réduction de la consommation d'énergie par des mesures d'efficacité énergétique contribue à la réduction des émissions de GES du parc automobile du ministère.	Point de départ : Émissions de GES produites par les parcs automobiles de RNCan en 2005-2006 (année de référence) : 1,78 kt d'équivalent CO ₂ . Résultat actuel : Émissions de GES produites par les parcs automobiles de RNCan en 2016-2017 = 0,76 kt d'équivalent CO ₂ . Écart de pourcentage des émissions de GES produites par les parcs automobiles de RNCan entre 2005-2006 et 2016-2017 = 57 % ³ Cible : 40 % d'ici 2030	2.1.4 Efficacité énergétique 2.2.3 Science et technologie de l'énergie propre 4.1 Services internes
		<ul style="list-style-type: none"> Déployer des options de transport à faible émission de carbone dans les parcs automobiles du ministère en travaillant de concert avec Services publics et Approvisionnement Canada et le Centre pour un gouvernement vert du Secrétariat du Conseil du Trésor; déterminer les besoins en matière d'infrastructure et coordonner l'installation de plusieurs bornes de recharge pour les véhicules électriques dans la Région de la capitale nationale. 	L'analyse de l'utilisation des véhicules afin de déterminer l'option à plus faible émission, y compris le déploiement des véhicules sans émission de polluants, le dimensionnement approprié du parc de véhicules, le remplacement des carburants et la formation à la conduite écoénergétique, contribue à la réduction des émissions de GES du parc automobile du ministère.	RNCan disposait de deux bornes de recharge pour les véhicules électriques dans la Région de la capitale nationale à la fin de 2016. Cible : Deux nouvelles bornes de recharge installées d'ici la fin de 2017-2018.	2.1.3 Carburants de remplacement pour le transport 4.1 Services internes
	Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone au moyen du	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que toutes les ententes de gestion du rendement signées par les gestionnaires de l'approvisionnement contribuent à 	La prise en compte des éléments environnementaux dans les décisions d'achats intégrée dans la culture ministérielle contribue à	Huit (88 %) de gestionnaires et d'administrateurs fonctionnels de l'approvisionnement et du matériel dont les évaluations du rendement font état d'un	4.1 Services internes

³ Entre 2010 et 2016, afin de signifier son leadership au sein du gouvernement fédéral en matière d'écologisation des opérations gouvernementales, RNCan s'est imposé d'améliorer le rendement énergétique de ses opérations à l'échelle du Ministère. Ainsi, en 2016-2017, RNCan avait réduit de 57 % les émissions produites par ses parcs automobiles sous les niveaux de 2005. Le Ministère poursuit ses efforts de réduction des émissions.

Un gouvernement à faible émission de carbone Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les mesures correspondantes dans la SMDD	La contribution de chaque mesure ministérielle à la réalisation de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point de départ , le cas échéant, et les indicateurs de rendement pour les mesures ministérielles	Le(s) programme(s) dans lesquels s'inscrivent les mesures ministérielles
	principe d'achat écologiques	la Politique d'achats écologiques et la soutiennent.	l'approvisionnement écologique.	soutien et d'une contribution aux achats écologiques Cible : 100 % (9 employés) à partir du 31 mars 2019	
		<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les employés du Ministère aux options des offres à commandes de Services publics et Approvisionnement Canada qui intègrent les facteurs environnementaux. 	La prise en compte des éléments environnementaux dans les décisions d'achats intégrée dans la culture ministérielle contribue à l'approvisionnement écologique.	Nombre et pourcentage de gestionnaires et de chefs fonctionnels du matériel ou de l'approvisionnement qui ont réussi le cours Achats écologiques (C215) offert par l'École de la fonction publique du Canada ou un cours équivalent. Le nombre actuel est de 31. Cible : 100 % (34 spécialistes) d'ici le 31 mars 2018	4.1 Services internes
	Promouvoir des pratiques durables en matière de déplacements	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir les niveaux d'émissions de GES attribuables aux déplacements d'affaires en-deçà du niveau de référence 2008-2009. 	La promotion des pratiques de voyage durable et information donnée aux employés relativement à d'autres arrangements pour les réunions (téléconférence ou vidéoconférence) contribue à la réduction des émissions GES.	Émissions associées aux déplacements d'affaires en tonnes d'équivalent CO ₂ dans l'année, telles que fournies par Services publics et Approvisionnement Canada (5 729 tonnes en 2008-2009). Cible : Réduction de 30 % des émissions de GES associées aux déplacements d'affaires (ramener le niveau à 4 010 tonnes) d'ici le 31 mars 2021	4.1 Services internes

Mesure relative aux changements climatiques : Une économie à faible émission de carbone contribue à maintenir l'augmentation de la température mondiale bien en dessous de 2 degrés Celsius et à mener des efforts encore plus poussés pour limiter l'augmentation de la température à 1,5 degré Celsius

Ministre responsable : ministre de l'Environnement et du Changement climatique s'appuyant sur une approche pangouvernementale pour la mise en œuvre

Mesure relative aux changements climatiques Cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les mesures correspondantes dans la SMDD	La contribution de chaque mesure ministérielle à la réalisation de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point de départ, le cas échéant, et les indicateurs de rendement pour les mesures ministérielles	Le(s) programme(s) dans lesquels s'inscrivent les mesures ministérielles
D'ici à 2030, réduire de 30 % les émissions de GES totales du Canada par rapport aux niveaux d'émissions de 2005	Utiliser des règlements pour limiter les émissions de GES	<ul style="list-style-type: none"> Établir plus de 35 normes minimales de rendement énergétique visant les appareils ménagers et l'équipement d'ici 2020 en vertu du Règlement sur l'efficacité énergétique. 	L'établissement de normes minimales de rendement énergétique afin d'améliorer le rendement énergétique des appareils ménagers et de l'équipement vendus pour l'installation dans les maisons et les immeubles partout au Canada contribue à la réduction des émissions de GES.	Économies d'énergie (pétajoules) générées en raison des normes. Point de départ : 2,35 pétajoules économisés en 2015-2016 Cible : Économie annuelle de 6,65 pétajoules (l'équivalent de l'énergie annuelle utilisée par environ 59 850 ménages canadiens typiques, excluant le transport) d'ici 2021	2.1.4 Efficacité énergétique
	Travailler avec les partenaires sur les changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> Collaborer avec les États-Unis et le Mexique dans le cadre d'une plateforme commune pour l'analyse comparative dans le secteur du transport de marchandises (Partenariat de transport de marchandises SmartWay). 	L'aide offerte à l'industrie afin de maximiser l'efficacité et de favoriser l'économie de carburant dans ses opérations de transport de marchandises contribue à la réduction des émissions de GES.	Point de départ : 0 % Pourcentage des compagnies canadiennes de transport de marchandises SmartWay qui offrent des options de transport à faible émission de carbone dans le cadre du programme. Cible : 60 % chaque année	2.1.4 Efficacité énergétique
		<ul style="list-style-type: none"> Entreprendre des projets de RD-D afin d'éclairer l'élaboration de politiques, de normes et de codes. 	La concentration sur les objectifs environnementaux et de compétitivité dans les domaines de l'utilisation finale, de l'énergie propre et renouvelable, et des combustibles fossiles contribue à la réduction des émissions de GES.	Point de départ : Niveaux d'émissions de 2016-2017 Réduire les émissions de GES grâce aux projets de RD-D financés par RNCAN, achevés ou en cours, relatifs aux technologies d'énergie propre. Cible : Réduction des émissions d'un million de tonnes par année (l'équivalent de 250 000 voitures de moins sur le réseau routier), à partir de 2017-2018.	2.2.3 Science et technologie de l'énergie propre

Mesure relative aux changements climatiques Cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les mesures correspondantes dans la SMDD	La contribution de chaque mesure ministérielle à la réalisation de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point de départ, le cas échéant, et les indicateurs de rendement pour les mesures ministérielles	Le(s) programme(s) dans lesquels s'inscrivent les mesures ministérielles
	Soutenir l'action volontaire pour réduire les émissions de GES et l'adaptation aux changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'efficacité énergétique : <ul style="list-style-type: none"> des maisons canadiennes grâce aux initiatives d'étiquetage ÉnerGuide, ENERGY STAR® et R-2000; du secteur industriel à l'aide de systèmes de gestion de l'énergie, comme la norme ISO 50001, le programme Superior Energy Performance (rendement énergétique supérieur), et l'initiative ENERGY STAR® ou d'autres programmes visant l'industrie afin d'aider les entreprises à faire le suivi, à analyser et à améliorer leur efficacité énergétique. 	La collaboration avec les provinces et les territoires dans le cadre des programmes visant les secteurs résidentiel et industriel contribue à améliorer l'efficacité énergétique et à réduire les émissions de GES.	<p>Énergie économisée en pétajoules grâce aux programmes et règlements en matière d'efficacité énergétique.</p> <p>Cible : Économie de 74,5 pétajoules (l'équivalent de l'énergie utilisée annuellement par environ 670 500 ménages canadiens typiques, excluant le transport) en 2021 grâce aux programmes d'efficacité énergétique financés dans le budget 2016</p> <p>Énergie économisée en pétajoules dans l'industrie grâce aux programmes d'efficacité énergétique.</p> <p>Cible : Économie annuelle de 23,2 pétajoules (l'équivalent de l'énergie utilisée annuellement par environ 208 800 ménages canadiens typiques, excluant le transport) en 2021</p>	2.1.4 Efficacité énergétique
		<ul style="list-style-type: none"> Entreprendre des projets de RD-D pour réduire des émissions de méthane produites par le secteur pétrolier et gazier. 	Le soutien à RD-D dans le secteur du pétrole et du gaz contribue à la transition vers une économie à faible émission de carbone et à la réduction des émissions de GES.	<p>Réduction des émissions de méthane produites par le secteur pétrolier et gazier grâce aux projets de RD-D financés par RNCan.</p> <p>Cible : Contribuer à la cible nationale de réduction de 40 à 45 % des émissions de méthane d'ici 2025</p>	2.2.3 Science et technologie de l'énergie propre
		<ul style="list-style-type: none"> Maintenir et augmenter le carbone stocké dans les terres forestières, les terres humides et les terres agricoles en offrant des outils et de l'information aux décideurs, appuyés sur la recherche, les évaluations nationales et la surveillance dans le but de produire des données scientifiques sur les écosystèmes forestiers du Canada afin de soutenir des politiques et pratiques 	Le soutien à une utilisation efficace des ressources forestières sur les plans économique et écologique contribue à l'adaptation aux changements climatiques.	<p>Nombre de projets de politiques, réglementations ou autres outils d'aide à la prise de décisions, nouveaux ou mis à jour, achevés dans les secteurs public et privé chaque année.</p> <p>Cible : 3 par année</p> <p>Point de départ : 100 conseils et comités consultatifs</p> <p>Participation du Service canadien des forêts aux conseils ou comités consultatifs impliquant le</p>	2.3.1 Science des écosystèmes forestiers et son application

Mesure relative aux changements climatiques Cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les mesures correspondantes dans la SMDD	La contribution de chaque mesure ministérielle à la réalisation de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point de départ, le cas échéant, et les indicateurs de rendement pour les mesures ministérielles	Le(s) programme(s) dans lesquels s'inscrivent les mesures ministérielles
		d'aménagement durable des forêts fondées sur des faits, notamment avec des outils comme le modèle du bilan du carbone et la gestion de l'écosystème par émulation des perturbations naturelles, validés chaque année.		partage des connaissances sur les perturbations forestières avec les gouvernements, l'industrie et les organisations non gouvernementales. Cible : La participation à des conseils et comités consultatifs se maintient dans une proportion de 10 % par rapport au point de départ. Rapport annuel sur les émissions de carbone et les absorptions dans les forêts aménagées du Canada dans le document L'État des forêts au Canada. Cible : 1 rapport par année	
	Exercer un rôle de premier plan dans les accords et initiatives internationaux sur le changement climatique ¹	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir les collaborations internationales, y compris dans le cadre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et du Partenariat nord-américain en matière de climat, d'énergie propre et d'environnement, afin de faire progresser l'énergie propre et l'intégration des ressources énergétiques (incluant les énergies renouvelables), d'améliorer l'efficacité énergétique et de renforcer la fiabilité, la résilience et la sécurité du réseau d'électricité nord-américain. 	La promotion et les efforts investis en vue de respecter les engagements du Canada pris dans le cadre d'ententes et d'initiatives internationales de lutte contre les changements climatiques contribue à la réduction des émissions GES.	Pourcentage d'objectifs du Canada lors de rencontres internationales sur le climat et l'énergie propre portant qui progressent grâce aux négociations et aux consensus. Cible : 70 %	2.1.2 Aide à la décision sur les énergies propres 2.2.3 Science et technologie de l'énergie propre
	Travailler avec les partenaires sur les	<ul style="list-style-type: none"> Préserver le rôle de leadership de la Plateforme d'adaptation aux changements climatiques. 	L'aide fournie aux Canadiens afin de déterminer et de classer par ordre de priorité les activités contribue à une	Nombre de nouveaux produits d'information publiés par la Plateforme d'adaptation aux changements climatiques et le Programme de géosciences des changements climatiques.	3.1.4 Adaptation aux changements climatiques

¹ RNCan contribue à l'objectif de la SFDD grâce à d'autres mesures de développement durable du Ministère.

Mesure relative aux changements climatiques Cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les mesures correspondantes dans la SMDD	La contribution de chaque mesure ministérielle à la réalisation de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point de départ, le cas échéant, et les indicateurs de rendement pour les mesures ministérielles	Le(s) programme(s) dans lesquels s'inscrivent les mesures ministérielles
	changements climatiques ¹	<ul style="list-style-type: none"> Concevoir et partager des produits d'information et des outils, fournir des connaissances scientifiques et renforcer les capacités afin d'accroître la résilience des collectivités et des infrastructures confrontées aux effets des changements climatiques, particulièrement dans le Nord du Canada et le long des côtes. 	meilleure adaptation aux changements climatiques.	Cible : 20 nouveaux produits par année	
	Mener des recherches et des analyses sur les politiques climatiques ¹	<ul style="list-style-type: none"> Créer et distribuer des produits et outils d'information pour appuyer la prise de décisions relatives aux changements climatiques et à l'énergie propre. 	L'offre de produits et d'outils d'information pour appuyer la prise de décisions relatives aux changements climatiques et à l'énergie propre contribue à la réduction des émissions de GES.	Pourcentage de produits et d'outils d'information mis à la disposition des décideurs en temps opportun. Cible : 100 %	2.1.2 Aide à la décision sur les énergies propres
	Fournir un soutien en nature et un financement pour la résilience climatique ¹	<ul style="list-style-type: none"> Offrir un soutien pour l'évaluation, des conseils et la participation à des ateliers. Offrir un programme de contribution qui finance des projets menés en collaboration à frais partagés visant la conception, le transfert et l'intégration d'outils et d'information sur l'adaptation. 	L'accès des principaux intervenants de partout au Canada à de nouvelles connaissances sur les risques et les possibilités à des fins de prise de décisions et d'action contribue à l'adaptation aux changements climatiques.	En cours d'élaboration en parallèle avec les indicateurs d'autres exigences ministérielles visant l'établissement de rapports.	3.1.4 Adaptation aux changements climatiques
	Élaborer une base solide de recherche et d'analyse scientifique	<ul style="list-style-type: none"> Effectuer des recherches et des analyses poussées dans le but de développer les connaissances scientifiques sur les perturbations des forêts (p. ex., feux de forêt, ravageurs forestiers et 	L'offre aux gouvernements, aux organismes et à l'industrie de connaissances scientifiques sur les perturbations forestières, y compris les feux de forêt,	Point de départ : 100 conseils et comités consultatifs Participation du Service canadien des forêts aux conseils ou comités consultatifs impliquant le partage des connaissances sur les perturbations	3.1.3 Science des perturbations des forêts et son application

¹ RNCan contribue à l'objectif de la SFDD grâce à d'autres mesures de développement durable du Ministère.

Mesure relative aux changements climatiques Cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les mesures correspondantes dans la SMDD	La contribution de chaque mesure ministérielle à la réalisation de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point de départ, le cas échéant, et les indicateurs de rendement pour les mesures ministérielles	Le(s) programme(s) dans lesquels s'inscrivent les mesures ministérielles
	sur le changement climatique ¹	changements climatiques), qui seront utilisées dans le cadre de collaborations avec les secteurs public et privé pour prévoir les effets et élaborer des stratégies d'atténuation et d'adaptation.	contribue à l'atténuation des effets des changements climatiques et à l'adaptation aux changements climatiques.	forestières avec les gouvernements, l'industrie et les organisations non gouvernementales. Cible : La participation à des conseils et comités consultatifs se maintient dans une proportion de 10 % par rapport au point de départ Nombre de collaborations actives avec les secteurs public et privé impliquant la gestion des risques ou des possibilités relativement à la santé de la population canadienne, des ressources naturelles et des infrastructures. Cible : Collecte de données pour trois ententes de collaboration par année	
		<ul style="list-style-type: none"> Fournir de nouveaux outils et une nouvelle infrastructure d'accès aux données volumineuses pour analyser les données d'observation de la Terre et autres données géospatiales afin de détecter les changements de surface au sol, dans l'eau, relativement aux ressources naturelles et à l'infrastructure, et faciliter les possibilités de découvertes et d'accès aux données géospatiales pour favoriser la prévention et la mise en œuvre de programmes d'atténuation des catastrophes naturelles, comme les inondations. 	L'accès offert aux intervenants à des données géospatiales complètes, fiables et précises conformes aux normes internationales contribue à l'atténuation des effets des changements climatiques.	Point de départ : À déterminer en 2018-2019 Nombre de fois où les outils et les services de données géospatiales ont été accédés Durée moyenne du temps écoulé entre la réception d'une image et la préparation de produits en réponse aux urgences en cas d'inondation. Cible : Moins de 4 heures	3.2.1 Information essentielle sur la géographie

¹ RNCan contribue à l'objectif de la SFDD grâce à d'autres mesures de développement durable du Ministère.

Infrastructure moderne et résiliente : Des infrastructures modernes, durables et résilientes soutiennent une croissance économique propre et l'inclusion sociale

Ministre responsable : ministre de l'Infrastructure et des Collectivités

Infrastructure moderne et résiliente Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les mesures correspondantes dans la SMDD	La contribution de chaque mesure ministérielle à la réalisation de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point de départ , le cas échéant, et les indicateurs de rendement pour les mesures ministérielles	Le(s) Programme(s) dans lesquels s'inscrivent les mesures ministérielles
D'ici la fin de 2025-2026, investir 20 milliards de dollars dans le financement des initiatives d'infrastructures vertes qui réduisent les émissions de GES et améliorent la résilience climatique et la qualité de l'environnement	Travailler avec les partenaires sur l'infrastructure verte	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer le Code national de l'énergie pour les bâtiments d'ici 2020 et tendre vers des bâtiments à consommation énergétique nette zéro. 	L'amélioration de l'efficacité énergétique grâce aux codes régissant des secteurs cibles, comme celui des bâtiments, par l'alignement avec la réglementation internationale contribue à une infrastructure écologique.	Le Code modèle national de l'énergie pour les bâtiments 2011 (CMNEB 2011) constitue le point de départ pour les bâtiments commerciaux et institutionnels. La partie 9.36 du Code national du bâtiment (CNB) 2015 constitue le point de départ pour les maisons. Rendement évalué par une augmentation de l'efficacité moyenne des exigences du code modèle de l'énergie entre chaque mise à jour. Cibles : Amélioration de 30 % de l'efficacité dans le CMNEB d'ici 2020; élaboration d'un modèle de code national du bâtiment visant des catégories de maisons à consommation énergétique nette zéro d'ici 2020.	2.1.4 Efficacité énergétique
		<ul style="list-style-type: none"> Faire la démonstration des nouvelles technologies en matière de réseau intelligent essentielles pour l'intégration au réseau d'un plus grand pourcentage d'énergie découlant de sources renouvelables. Appuyer la RD-D pour réduire le coût de construction des bâtiments à consommation énergétique nette zéro et stimuler la confiance sur les marchés. 	Le financement des projets de démonstration des technologies pour réduire les coûts et éliminer les obstacles techniques contribue au déploiement des technologies d'énergie propre de la prochaine génération relatives à l'infrastructure.	Rapport entre les investissements des programmes de RNCan en S et T axés sur l'énergie propre et la contribution financière des partenaires. Cible : Rapport 1:1 Réduction des émissions de GES découlant des projets d'innovation écologique financés par RNCan.	2.2.3 Science et technologie de l'énergie propre

Infrastructure moderne et résiliente Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les mesures correspondantes dans la SMDD	La contribution de chaque mesure ministérielle à la réalisation de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point de départ , le cas échéant, et les indicateurs de rendement pour les mesures ministérielles	Le(s) Programme(s) dans lesquels s'inscrivent les mesures ministérielles
		<ul style="list-style-type: none"> Faire la démonstration de solutions novatrices d'énergie propre pour aider les collectivités nordiques à réduire leur dépendance au diesel. Faciliter le développement et le déploiement de l'infrastructure de la prochaine génération pour la recharge des véhicules électriques. 		<p>Cible : 11,44 mégatonnes chaque année (l'équivalent de 2,86 millions de voitures de moins sur le réseau routier) d'ici 2030</p> <p>Faire avancer les technologies d'énergie propre</p> <p>Cible : La moitié des projets de RD-D font avancer le niveau de maturité technologique des nouvelles technologies d'un échelon d'ici 2023.</p>	
		<ul style="list-style-type: none"> Soutenir le passage à des modes de transport à taux d'émission plus faibles, notamment en investissant dans l'infrastructure. 	<p>L'offre de fonds requis pour accroître le nombre de bornes de recharge et de postes de ravitaillement au Canada contribue à la transition vers des options à faible émission de carbone dans le secteur des transports grâce à une infrastructure écologique.</p>	<p>Nombre de projets de bornes de recharge et de postes de ravitaillement achevés par les promoteurs de projets subventionnés (propriétaires, exploitants potentiels de postes de recharge, de ravitaillement), le long des principaux corridors de transport d'un océan à l'autre, par type de carburant.</p> <p>Cible : La phase 1 du déploiement, prenant fin en mars 2018, vise l'installation de 70 postes de recharge de véhicules électriques, 6 postes de ravitaillement en gaz naturel et 2 postes de ravitaillement en hydrogène d'ici 2018</p>	<p>2.1.3 Carburants de remplacement pour le transport</p>

Côtes et océans sains : Les côtes et les océans contribuent à des écosystèmes sains, résilients et productifs

Ministre responsables : ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne

<p>Les côtes et océans sains Cibles de la SFDD</p>	<p>Les mesures de contribution de la SFDD</p>	<p>Les mesures correspondantes dans la SMDD</p>	<p>La contribution de chaque mesure ministérielle à la réalisation de l'objectif et de la cible de la SFDD</p>	<p>Point de départ, le cas échéant, et les indicateurs de rendement pour les mesures ministérielles</p>	<p>Le(s) programme(s) dans lesquels s'inscrivent les mesures ministérielles</p>
<p>D'ici à 2020, 10 % des zones côtières et marines sont protégées, grâce à des réseaux d'aires protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone</p>	<p>Protéger et gérer les zones marines et côtières</p>	<ul style="list-style-type: none"> Effectuer des évaluations de ressources et économiques pour soutenir l'établissement de zones de protection marine en vertu des objectifs de conservation marine. 	<p>La préparation d'évaluations de ressources et économiques afin d'établir une zone de protection marine contribue à la conservation marine et côtière.</p>	<p>Point de départ : Aucune évaluation n'a été faite. De nouvelles évaluations sont requises pour éclairer la prise de décisions concernant les zones de protection marine.</p> <p>Terminer les évaluations des ressources pour les zones proposées par Pêches et Océans Canada et Parcs Canada pour aider le gouvernement à réaliser son objectif de protéger 5 % des zones marines et côtières d'ici 2017, et 10 % d'ici 2020.</p> <p>Cible : 10 évaluations qualitatives ou quantitatives des ressources et économiques sur trois ans</p>	<p>1.1.3 Accès au marché énergétique et diversification de ce marché</p> <p>2.3.3 Études et évaluations environnementales</p>
		<ul style="list-style-type: none"> Produire des cartes du fond océanique pour mieux comprendre les catastrophes naturelles qui risquent de toucher les installations portuaires, la sécurité des bateaux pétroliers, et la prévention des déversements de pétrole sur la côte de la Colombie-Britannique. 	<p>Les études scientifiques pour appuyer la sécurité marine dans le cadre du Plan de protection des océans contribuent à la protection de l'environnement marin et côtier.</p>	<p>Point de départ : 4 publications par année</p> <p>Nombre de publications (y compris de cartes) publiées concernant les catastrophes naturelles dans les zones où il y a des infrastructures marines existantes ou proposées.</p> <p>Cible : 5 publications par année</p>	<p>3.1.5 Géorisques et sécurité publique</p>
		<ul style="list-style-type: none"> Encourager la RD-D industrielle afin d'améliorer les technologies de récupération et étayer les plans d'intervention intégrée. 	<p>L'information pour étayer les plans d'intervention et appuyer la prise de décisions en cas de pollution due à un déversement contribue à la protection de l'environnement marin et côtier.</p>	<p>Nombre de publications et de produits scientifiques concernant des avancées concrètes en matière de récupération lors d'un déversement dans un environnement marin.</p> <p>Cible : Dès 2019, au moins une publication ou produit scientifique par année</p>	<p>2.2.3 Science et technologie de l'énergie propre</p>

Lacs et cours d'eau vierges : Des lacs et des cours d'eau propres et salubres soutiennent la prospérité économique et le bien-être des Canadiens

Ministre responsable : ministre de l'Environnement et du Changement climatique

Lacs et cours d'eau vierges Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les mesures correspondantes dans la SMDD	La contribution de chaque mesure ministérielle à la réalisation de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point de départ, le cas échéant, et les indicateurs de rendement pour les mesures ministérielles	Le(s) programme(s) dans lesquels s'inscrivent les mesures ministérielles
	Travailler avec les partenaires sur la qualité de l'eau et la santé des écosystèmes ¹	<ul style="list-style-type: none"> En tenant compte d'éléments à l'échelle du paysage, évaluer les influences de l'aménagement forestier et d'autres perturbations de la biodiversité forestière, aquatique et écosystémique avec l'aide d'universitaires et de partenaires des gouvernements provinciaux et de l'industrie. Cette mesure sera soutenue comme suit : <ul style="list-style-type: none"> en élaborant et en mettant à l'essai des indicateurs efficaces et rentables de la durabilité biophysique; en peaufinant les outils de télédétection et ceux permettant de dresser l'inventaire forestier afin d'évaluer les habitats terrestres et aquatiques essentiels. 	Le soutien aux gouvernements, à l'industrie et aux organismes non gouvernementaux à plusieurs fins, notamment le développement de pratiques et de politiques en matière d'aménagement forestier qui tiennent compte des répercussions sur la biodiversité aquatique et écosystémique, contribue à maintenir la santé des lacs et des rivières.	<p>Point de départ : 100 conseils et comités consultatifs</p> <p>Participation du Service canadien des forêts aux conseils ou comités consultatifs impliquant le partage des connaissances sur les perturbations forestières avec les gouvernements, l'industrie et les organisations non gouvernementales.</p> <p>Cible : La participation à des conseils et comités consultatifs se maintient dans une proportion de 10 % par rapport au point de départ.</p>	2.3.1 Science des écosystèmes forestiers et son application
		<ul style="list-style-type: none"> Effectuer des recherches afin de mieux comprendre le potentiel de remobilisation, des métaux dans les écosystèmes lacustres et fluviaux dans le contexte des changements climatiques. 	L'apport de preuves scientifiques afin de comprendre la menace que font planer les changements climatiques sur les effets environnementaux liés aux métaux et aux mines contribue à maintenir la santé des lacs et des rivières.	<p>Preuves scientifiques (p. ex., publications, rapports) utilisées pour élaborer des politiques et des lignes directrices en matière d'environnement.</p> <p>Cible : 3 d'ici 2023</p>	2.2.2 Mines vertes

¹ RNCan contribue à l'objectif de la SFDD grâce à d'autres mesures de développement durable du Ministère.

Lacs et cours d'eau vierges Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les mesures correspondantes dans la SMDD	La contribution de chaque mesure ministérielle à la réalisation de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point de départ, le cas échéant, et les indicateurs de rendement pour les mesures ministérielles	Le(s) programme(s) dans lesquels s'inscrivent les mesures ministérielles
		<ul style="list-style-type: none"> Développer des technologies spatiales (p. ex., télédétection) et des méthodes de modélisation prévisionnelles qui permettront de procéder à une évaluation quantitative des ressources d'eau souterraine. Finir de mettre en place le réseau hydro national en créant et en maintenant des données ouvertes transfrontalières sur les bassins et sous-bassins hydrographiques qui pourront être utilisées par les organismes des deux côtés de la frontière canado-américaine. 	Le développement en collaboration et l'offre de technologies spatiales et de méthodes de modélisation prévisionnelles contribuent à maintenir la santé des lacs et des rivières.	<p>Point de départ : À déterminer en 2018-2019</p> <p>Développement de technologies spatiales</p> <p>Mise en place du réseau hydro national</p> <p>Cible : En cours d'élaboration en parallèle avec les indicateurs d'autres exigences ministérielles visant l'établissement de rapports.</p>	3.2.1 Information essentielle sur la géographie
	Mieux comprendre les écosystèmes des lacs et des cours d'eau ¹	<ul style="list-style-type: none"> Cartographier le système aquifère de la région du sud de l'Ontario afin d'évaluer la contribution des ressources d'eau souterraine au système des Grands Lacs et de soutenir ainsi la gestion des ressources d'eau. 	L'offre d'information et d'outils contribue à la prise de décisions pour l'utilisation durable des terres et à la gestion des eaux souterraines, essentielles pour l'eau potable en région rurale et la santé des écosystèmes.	<p>Nombre de citations des organismes des secteurs public et privé qui intègrent les outils et les données géoscientifiques de RNCAN sur les eaux souterraines à leurs produits (p. ex., cartes et données sur les nappes aquifères, méthodes et approches, plans et rapports).</p> <p>Cible : 5 par année</p>	2.3.2 Programme géoscientifique des eaux souterraines
		<ul style="list-style-type: none"> Élaborer des normes de gestion des données sur les ressources d'eau souterraine de calibre internationale afin d'améliorer l'interopérabilité des jeux de données. 	L'offre d'information et d'outils contribue à la prise de décisions pour l'utilisation durable des terres et à la gestion des eaux souterraines, essentielles pour l'eau potable en région rurale et la santé des écosystèmes.	<p>Nombre de citations des organismes des secteurs public et privé qui intègrent les outils et les données géoscientifiques de RNCAN sur les eaux souterraines à leurs produits (p. ex., cartes et données sur les nappes aquifères, méthodes et approches, plans et rapports).</p> <p>Cible : 5 par année</p>	2.3.2 Programme géoscientifique des eaux souterraines

¹ RNCAN contribue à l'objectif de la SFDD grâce à d'autres mesures de développement durable du Ministère.

Lacs et cours d'eau vierges Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les mesures correspondantes dans la SMDD	La contribution de chaque mesure ministérielle à la réalisation de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point de départ, le cas échéant, et les indicateurs de rendement pour les mesures ministérielles	Le(s) programme(s) dans lesquels s'inscrivent les mesures ministérielles
		<ul style="list-style-type: none"> Mener des projets de recherche afin d'évaluer le rôle des facteurs modificateurs sur le sort et l'effet des métaux issus des résidus miniers rejetés réglementés dans les écosystèmes lacustres et fluviaux au Canada. 	L'apport des preuves scientifiques contribue à améliorer la réglementation et à réduire les effets environnementaux liés aux métaux et aux mines sur les lacs et les rivières.	Preuves scientifiques (p. ex., publications, rapports) utilisées pour élaborer des politiques et des lignes directrices en matière d'environnement. Cible : 3 d'ici 2023	2.2.2 Mines vertes
	Utiliser les lois et les règlements pour protéger les écosystèmes lacustres et fluviaux ¹	<ul style="list-style-type: none"> Apporter des preuves scientifiques afin d'améliorer le Règlement sur les effluents des mines de métaux (REMM) pour qu'il soit pertinent sur le plan de l'environnement. 	L'apport de preuves scientifiques contribue à améliorer la réglementation et à réduire les effets des effluents des mines de métaux sur l'environnement, particulièrement les lacs et les rivières.	Preuves scientifiques (p. ex., publications, rapports) utilisées pour élaborer des politiques et des règlements. CanmetMINES fournira également des preuves scientifiques aux organismes de réglementation (Environnement et Changement climatique Canada) pour l'élaboration du REMM. Cible : 3 d'ici 2023	2.2.2 Mines vertes
		<ul style="list-style-type: none"> Mettre au point une méthode pour évaluer la classification du risque aquatique que posent les métaux et leurs composés. 	La mise au point de méthodes novatrices permettant de mieux comprendre ce que deviennent les métaux contribue à mieux régir leurs effets sur l'environnement, particulièrement les lacs et les rivières.	Preuves scientifiques (p. ex., publications, rapports) utilisées pour élaborer la réglementation au pays et à l'étranger. Cible : 3 d'ici 2023	2.2.2 Mines vertes

¹ RNCan contribue à l'objectif de la SFDD grâce à d'autres mesures de développement durable du Ministère.

Collectivités sûres et en santé : Tous les Canadiens vivent dans des collectivités propres, durables qui contribuent à leur santé et à leur bien-être

Ministres responsables : ministre de l'Environnement et du Changement climatique et ministre de la Santé

Collectivités sûres et en santé Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures correspondantes dans la SMDD	Contribution de chaque mesure ministérielle à la réalisation de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point de départ, le cas échéant, et les indicateurs de rendement pour les mesures ministérielles	Programmes dans lesquels s'inscrivent les mesures ministérielles
	Prévention des urgences environnementales ou l'atténuation de leurs répercussions ¹	<ul style="list-style-type: none"> Publier des rapports scientifiques et des cartes à des fins d'information sur le meilleur emplacement, la conception et le fonctionnement du milieu bâti; soutenir le développement responsable des ressources naturelles sur les plans environnemental et social; et soutenir la conception de plans et des opérations des organismes de gestion des urgences. 	L'accès à des nouvelles connaissances sur les dangers géologiques dans les organisations contribue à la prévention des urgences environnementales ou à l'atténuation de leurs effets.	Nombre de nouveaux produits d'information publiés dans des bases de données ouvertes et accessibles. Cible : 25 chaque année	3.1.5 Géorisques et sécurité publique
		<ul style="list-style-type: none"> Effectuer une surveillance sismique et géomagnétique en temps réel et fournir les données obtenues aux gouvernements, aux organismes de gestion des urgences, aux exploitants d'infrastructures essentielles, aux médias de masse et au grand public. 	L'offre de données fiables sur les effets et les conséquences des catastrophes naturelles contribue à leur prévention ou à l'atténuation de leurs effets.	Point de départ : À déterminer en fonction des résultats obtenus en 2016-2017 Pourcentage de séismes d'une magnitude supérieure à 4,0 au Canada pour lesquels un avis a été émis en moins de quatre minutes une fois qu'un nombre suffisant de données est disponible. Cible : 75 % (en moins de quatre minutes) et 99 % dans les 10 minutes	3.1.5 Géorisques et sécurité publique
		<ul style="list-style-type: none"> Mettre au point des S et T pour assurer l'état de préparation opérationnelle en vue de la mission de la Constellation RADARSAT (MCR), dont le lancement est prévu pour 2018. Les données produites dans le cadre de la MCR soutiendront les initiatives de surveillance maritime, 	L'offre de données récentes et complètes sur la masse continentale et l'eau pour éclairer les décisions socioéconomiques et environnementales contribue à la prévention des urgences environnementales ou à l'atténuation de leurs effets.	Nombre de fois où les outils et les services de données géospatiales ont été accédés. Durée moyenne du temps écoulé entre la réception d'une image et la préparation de produits en réponse aux urgences en cas d'inondation. Cible : Moins de 4 heures	3.2.1 Information essentielle sur la géographie

¹ RNCan contribue à l'objectif de la SFDD grâce à d'autres mesures de développement durable du Ministère.

Collectivités sûres et en santé Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures correspondantes dans la SMDD	Contribution de chaque mesure ministérielle à la réalisation de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point de départ, le cas échéant, et les indicateurs de rendement pour les mesures ministérielles	Programmes dans lesquels s'inscrivent les mesures ministérielles
		de gestion des catastrophes et de surveillance des écosystèmes.			
	Fournir des informations pour éclairer l'action et la prise de décision ¹	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des mesures provisoires afin d'éclairer les décisions fédérales concernant les grands projets de transport d'énergie (p. ex., les oléoducs et les gazoducs), y compris l'utilisation des preuves scientifiques et des connaissances traditionnelles autochtones; la participation accrue du grand public et la consultation des Autochtones; les évaluations des GES directes et en amont. 	L'offre de données éclairantes aux décideurs et le fait que le grand public et les groupes autochtones participent aux projets de ressources proposés contribue à des actions et une prise de décision éclairées pour les examens des projets majeurs de transmission d'énergie proposés.	<p>Pourcentage d'examen des propositions de grands projets de transport d'énergie qui satisfont aux mesures provisoires durant la période de transition.</p> <p>Cible : 100 %</p>	1.3.5 : Initiative du Bureau de gestion des grands projets
		<ul style="list-style-type: none"> Élaborer conjointement et soutenir le fonctionnement des comités consultatifs et de surveillance autochtones du projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain et du projet de remplacement de la canalisation 3, comme des tribunes pertinentes, transparentes et responsables par lesquelles les collectivités autochtones peuvent participer et donner leurs points de vue aux organismes fédéraux de réglementation et aux promoteurs des projets, tout en participant à la surveillance du projet pendant toute la durée de sa vie utile. 	Le soutien à la participation significative des Autochtones pendant toute la durée du développement de l'infrastructure énergétique, y compris par le suivi environnementale, l'offre de conseils et la surveillance, contribue à des actions et une prise de décision éclairées relatives au suivi des grands projets de pipelines.	<p>Point de départ : Aucune participation active des groupes autochtones actuellement à la surveillance des grands projets de pipelines.</p> <p>Indicateur proposé : Pourcentage de groupes autochtones participants qui sont satisfait du rôle des comités dans la surveillance des projets.</p> <p>Cible : À confirmer en collaboration avec les partenaires autochtones</p>	1.1.3. Accès au marché énergétique et diversification de ce marché

¹ RNCan contribue à l'objectif de la SFDD grâce à d'autres mesures de développement durable du Ministère.

Collectivités sûres et en santé Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures correspondantes dans la SMDD	Contribution de chaque mesure ministérielle à la réalisation de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point de départ, le cas échéant, et les indicateurs de rendement pour les mesures ministérielles	Programmes dans lesquels s'inscrivent les mesures ministérielles
		<ul style="list-style-type: none"> Fournir des données scientifiques nouvelles permettant d'établir la distinction entre les effets des activités de l'homme et du développement des ressources et ceux que produisent les processus naturels sur l'environnement. 	L'offre d'expertise scientifique contribue à des actions et une prise de décision éclairées pour le développement des ressources.	<p>Nombre de citations des organismes des secteurs public et privé qui intègrent les données géoscientifiques de RNCAN sur l'environnement à leurs produits.</p> <p>Cible : 5 par année</p>	2.3.3 Études et évaluations environnementales
		<ul style="list-style-type: none"> Collaborer avec l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, les comités d'examen du Nord et d'autres intervenants fédéraux en fournissant des données et de l'information fondées sur des faits scientifiques pour appuyer les évaluations environnementales. 	L'offre d'expertise scientifique pendant les processus d'évaluations environnementales contribue à des actions et une prise de décision éclairées relatives aux projets proposés.	<p>Pourcentage de projets dans le cadre desquels RNCAN a fourni des conseils qui ont été intégrés dans le processus d'évaluation environnementale.</p> <p>Cible : 100 %</p>	2.3.3 Études et évaluations environnementales
		<ul style="list-style-type: none"> Faire le suivi des contributions fédérales affectées au projet de remise en état de la mine Gunnar en Saskatchewan. 	Le suivi de l'utilisation des fonds fédéraux contribue à des actions et une prise de décision éclairées pour la remise en état des sites abandonnés de la mine et des usines de concentration d'uranium à Gunnar dans le nord de la Saskatchewan.	<p>La part de 1,13 million de dollars du fédéral a été versée à la Saskatchewan en 2007 pour la phase 1 du projet.</p> <p>Pourcentage de paiements versés à la Saskatchewan au cours de l'exercice pour lequel ils sont requis pour des dépenses admissibles durant les phases 2 et 3 du projet, tel qu'indiqué dans le memorandum d'entente signé en 2006.</p>	1.1.3 Accès au marché énergétique et diversification de ce marché
		<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre les efforts visant à renforcer la sûreté et la sécurité des infrastructures régies par le gouvernement fédéral (c.-à-d. le transport de l'énergie), y compris par des mesures législatives et réglementaires et la modernisation de l'Office national de l'énergie. 	Le soutien à l'établissement d'un régime législatif, réglementaire et de responsabilisation adéquat contribue à des actions et une prise de décision éclairées pour le développement du pétrole et du gaz.	<p>Nombre d'évaluations ou de mises à jour de règlements ou de lois visant l'énergie ou de cadres réglementaires ou législatifs de l'énergie qui font l'objet d'un suivi au Canada.</p> <p>Cible : 2 par année</p>	1.1.3 Accès au marché énergétique et diversification de ce marché

Section 4 : Intégration du développement durable

Le développement durable est au cœur du mandat de RNCan et donc un élément essentiel pour assurer l'avenir du secteur des ressources naturelles. RNCan a la responsabilité de s'assurer du développement durable des ressources énergétiques et minérales, des métaux et des forêts du Canada. Il incombe également au Ministère de fournir des données géographiques et géologiques afin d'appuyer la prise de décisions éclairées au sujet des ressources du Canada en milieux continental et extracôtier et de leur gestion.

Le processus décisionnel de RNCan tient compte des objectifs et des cibles de la SFDD dans le cadre du processus d'évaluation environnementale stratégique (EES). La EES concernant une politique, un plan ou un programme évalue si la proposition entraînera des effets environnementaux, positifs comme négatifs, et dans quelle mesure les éléments de la proposition contribuent à l'atteinte des objectifs et des cibles de la SFDD. Le [processus d'EES de RNCan](#) comprend les trois niveaux suivants :

1. l'EES préliminaire, qui aide à déterminer la nécessité de poursuivre l'analyse;
2. l'analyse aux fins de l'EES, qui aide à déterminer l'importance des effets environnementaux susceptibles de résulter d'une proposition;
3. l'EES détaillée, qui présente une analyse exhaustive des effets environnementaux importants.

RNCan affichera une déclaration publique résumant les résultats de l'EES détaillée lors de l'annonce officielle de l'initiative (voir la [page Web](#) de RNCan). Le but de la déclaration est de montrer que les facteurs environnementaux, y compris les effets sur l'atteinte des objectifs et des cibles de la SFDD, de la politique, du plan ou du programme ont été pris en compte durant l'élaboration de la proposition et dans le processus décisionnel.

RNCan continue de mesurer le rendement de l'EES à la lumière du taux de conformité à la Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes et des lignes directrices s'y rattachant. Il doit ainsi déterminer combien de propositions approuvées ont contribué à la SFDD.

Conclusion

Avec plus de 80 mesures ministérielles, RNCan joue un rôle de soutien important à la SFDD. La SMDD démontre la contribution du Ministère aux initiatives nationales et internationales importantes pour les Canadiens, notamment le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, la Stratégie énergétique canadienne, la stratégie nord-américaine sur l'énergie, Mission Innovation, le Plan de protection des océans, la mise en œuvre de mesures provisoires pour orienter les décisions relatives aux pipelines et à l'examen du processus d'évaluation environnementale. Pour mettre en œuvre des mesures concrètes visant à réaliser le développement durable, le Ministère travaille en étroite collaboration avec des partenaires, tels que les provinces et les territoires, les peuples autochtones, les collectivités, l'industrie, le milieu universitaire et les organisations non gouvernementales.

RNCan mettra à jour sa SMDD 2017-2020 chaque année pour qu'elle soit le reflet des nouvelles priorités du ministre et du gouvernement, et qu'elle tienne compte des nouvelles initiatives approuvées, faisant de cette stratégie une « stratégie évolutive ». La mise à jour comprendra également de nouveaux indicateurs de rendement, observant l'engagement de RNCan à produire des résultats concrets pour les Canadiens.